

Bruxelles, le 15 septembre 2003

SERVICES D'INTERET GENERAL :**"PAS TOUCHE, C'EST BON !"
DEMANDENT LES ENTREPRISES EUROPEENNES**

Les entreprises européennes sont vivement préoccupées par certaines positions interventionnistes défendues dans le débat public sur les services d'intérêt général. Dans sa réponse à la consultation menée par la Commission au travers du livre vert sur les services d'intérêt général, qu'elle publie aujourd'hui, l'UNICE soutient que les dispositions fondamentales actuelles, en matière de services d'intérêt général, sont suffisantes et ne doivent pas être modifiées. L'introduction d'une directive-cadre ou de toute autre législation horizontale serait contreproductive dans ce domaine.

Les services d'intérêt général sont indispensables au bien-être des citoyens européens comme au renforcement de la compétitivité de l'Europe, dans le sens de la stratégie de Lisbonne. La concurrence plus vive dans ce domaine a entraîné des progrès remarquables – et avérés – dans l'offre de tels services, un résultat renforcé par des directives sectorielles centrées sur des aspects particuliers.

"Nous n'avons nul besoin d'un nouveau code de règles universelles et centralistes pour promouvoir les services d'intérêt général", déclare Philippe de Buck, Secrétaire général de l'UNICE. "Il est essentiel de ne pas modifier le traité et de conserver le modèle actuel de réglementation, qui forme une base solide pour parvenir aux objectifs de notre société en matière de services d'intérêt général et de compétitivité."

Les travaux réglementaires envisagés seraient totalement contreproductifs, étant donné que ces règles générales seraient :

1. **impraticables** au regard de la grande diversité des services d'intérêt général;
2. **inutiles** en raison des progrès majeurs réalisés ces dix dernières années dans le domaine des services d'intérêt général;
3. **grandement préjudiciables au développement socio-économique**, puisqu'elles mettraient un terme au progrès et à la modernisation dans les services d'intérêt général. Cela déclencherait également un mouvement de repli, du fait de la réactivation des influences protectionnistes, et le retour d'obstacles à la concurrence et au dynamisme entrepreneurial privé.

Nous demandons aux institutions européennes et aux États membres de ne pas toucher aux dispositions du traité actuel applicables aux services d'intérêt général, et de ne pas ajouter de directive-cadre ou de législation horizontale dans ce domaine.

La prise de position de l'UNICE sur les services d'intérêt général est disponible sur le site de l'UNICE : www.unice.org.

Note à l'éditeur

L'UNICE est le porte-parole de plus de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 35 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 28 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.